



Madame la Ministre,

Nos organisations syndicales, la FSU, l'UNSA éducation, le Sgen-CFDT, la CGT éduc'action, le SNALC, SUD éducation, avaient alerté le ministère au mois de septembre sur le déploiement sans concertation des mesures de l'acte 2 de l'école inclusive. Ce sujet et plus généralement celui d'une société plus inclusive relèvent d'une politique ambitieuse qui doit être pensée à l'échelle interministérielle avec les personnels de l'Éducation nationale, les personnels du médico-social, des collectivités territoriales et des associations qui militent pour les droits et l'autonomie des personnes handicapées.

Plus particulièrement dans notre champ, l'inclusion des élèves devient une préoccupation centrale lorsque l'on évoque les conditions de travail des personnels dans les écoles, collèges et lycées. En effet, nous constatons que l'absence d'ambition assumée et de moyens pour l'école inclusive génèrent sur le terrain une dégradation des conditions d'accueil et d'étude des élèves, une maltraitance ainsi subie pour certain-es d'entre eux-elles et une aggravation des conditions de travail des personnels. Pour preuve, les nombreux signalements via les fiches portées au RSST qui remontent du terrain et qui témoignent de difficultés récurrentes exprimant de la maltraitance et un fort sentiment d'échec.

Depuis plusieurs mois nos organisations alertent sur l'extrême urgence de donner les moyens humains et matériels et la nécessité de travailler à un projet sur le long terme pour repenser l'École inclusive.

Dans l'immédiat il est nécessaire d'alléger les effectifs par classe, de renforcer les moyens humains, d'engager un plan de départ en formation d'enseignant-es spécialisé-es et pour les AESH, de réformer le CAPPEI (à minima une formation longue du type CAPASH ), de créer un statut de la Fonction publique pour les AESH, d'augmenter le nombre de postes de psychologues de l'Éducation nationale, d'infirmières scolaires, d'assistantes sociales, et de travailler avec des personnels relevant du secteur médico social quand cela s'avère nécessaire.

Or nous constatons qu'aucune véritable concertation n'a été engagée dans notre ministère sur l'école inclusive. Le gouvernement s'entête à vouloir imposer coûte que coûte un acte 2 de l'école inclusive déconnecté des réalités du Service public

d'éducation et des attentes des personnels et élèves : la projet de création des ARE et la transformation des PIAL en pôle d'appui à la scolarité ne répondent pas actuellement aux besoins des élèves et des personnels.

Ainsi, il est urgent d'aborder aussi un certain nombre de sujets et d'ouvrir des concertations sur la prévention précoce en maternelle, l'intervention des RASED, l'enseignement adapté d'une manière générale (ULIS, SEGPA, EREA), la place des ESMS, le statut des AESH. Il ne faut pas confondre les profils des élèves pour lesquels les réponses ne sont pas identiques.

Nos organisations portent des revendications urgentes et communes pour que tous les élèves fassent valoir leurs droits à la scolarisation, pour que les personnels puissent enseigner et accompagner les élèves dans des conditions qui garantissent la santé et la sécurité de toutes et tous :

- la création d'un statut de la Fonction publique pour les AESH et une définition claire de leur mission,
- l'allègement des effectifs dans les classes, de la maternelle au lycée,
- des moyens humains supplémentaires et la présence accrue d'enseignant·es spécialisé·es,
- des temps de concertation pour un véritable travail en équipe,
- des formations ambitieuses pour les personnels, les enseignant·es spécialisé·es et les AESH,
- des formations au handicap pour tous les personnels, enseignants et non enseignants pour l'accueil des élèves à besoins particuliers à l'école,
- la mise aux normes de tous les établissements scolaires,
- les ressources matérielles nécessaires aux besoins de compensation.

Nous vous prions, Madame la Ministre, de croire en notre attachement sincère au service public d'éducation.

Les organisations syndicales : la FSU, l'UNSA éducation, le Sgen-CFDT, la CGT éducation, le SNALC, SUD éducation